Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20261015-3EMPRUNT-DE

**COMMUNE DE MAHALON**
**(Finistère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 08 octobre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents :

Secrétaire : CLAQUIN Eric

## 3 - AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,
Considérant que le programme d'investissement de l'année 2026 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le programme de voirie.
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.
Après consultation d'organismes bancaires, la proposition du Crédit Agricole est la mieux disante:
Ses caractéristiques:
Durée du contrat de prêt: 15 ans (180 mois)
Périodicité des échéances: trimestrielle.
Taux de base: 4.39 % Fixe
Amortissement constant :36 821.19 €
Montant de la 1ère échéance: 2 512.42 €
Frais de dossier: 110 €

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'un montant total de 110 000 € et approuve les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus.
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt auprès du Crédit Agricole aux conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) pour un montant de 110 000 €.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20261015-3EMPRUNT-DE

Fait et délibéré, à Mahalon, le 15 octobre 2026.

A Mahalon, le 22 octobre 2026.

Le Maire
Raymond BETROM

MAIRIE DE MAHALON (Finistère)